

**Le 4 juillet 2011**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Victoriaville tenue au lieu ordinaire des séances à l'hôtel de ville de Victoriaville, le lundi 4 juillet 2011, à 20 h.

Sont présents : les conseillères Caroline Pilon et France Auger et les conseillers Jacques Gagnon, Jacques Nadeau, Alexandre Côté, Marc Morin, Denis Morin, Gilles Lafontaine et Christian Lettre, sous la présidence du maire, M. Alain Rayes.

Également présents : MM. Martin Lessard, directeur général, et Yves Arcand, assistant-greffier.

Repêchage  
LNH:  
Ph. Danault

Le maire, M. Alain Rayes, souligne que M. Phillip Danault, joueur des Tigres de Victoriaville, a été le premier choix des Blackhawks de Chicago lors du dernier repêchage amateur de la Ligue nationale de hockey. Le maire précise qu'il s'agit du premier joueur de l'organisation des Tigres de Victoriaville à être repêché en première ronde depuis M. Alexandre Daigle et le premier joueur originaire de Victoriaville depuis M. Gilbert Perreault.

Réseau  
routier et  
voies cyclables:  
utilisateurs

À l'arrivée de la saison estivale, M. Rayes rappelle aux utilisateurs du réseau routier et des voies cyclables de faire preuve de courtoisie et de diligence entre eux.

**390-07-11**  
Adoption  
ordre du jour

L'ordre du jour, préparé par le greffier, est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption. Le maire, M. Alain Rayes, fait valoir qu'il y aurait lieu d'y apporter des modifications en ajoutant les sujets suivants :

- 4.2 Dépôt d'une pétition formulée par des résidents de la rue de l'Amitié demandant à la Ville de procéder à l'asphaltage de la dernière partie de cette rue au cours de l'été 2011.
- 5.1.4 Adoption d'une résolution décrétant la fermeture d'une partie des rues Saint-Denis et du Saguenay dans le cadre de la tenue d'une activité organisée par *Drift Mania Canadian Championship* qui aura lieu les 9 et 10 juillet 2011.
- 6.8 Entente à intervenir entre la Ville de Victoriaville et M. Antoine Gagnon, directeur adjoint du Service des travaux publics et coordonnateur de la Division de la planification des infrastructures, concernant les fonctions de ce dernier.
- 7.1.9 Rapport de M. Serge Cyr, directeur du Service de l'environnement, relatif à l'adoption d'une résolution l'autorisant à effectuer diverses dépenses prévues au règlement d'emprunt numéro 950-2011.

**390-07-11**  
(Suite)

Adoption  
ordre du jour

- 8.1.2 Acte de cession à intervenir entre la compagnie 9204-1300 Québec inc. (LRB Construction) et la Ville, préparé par M<sup>e</sup> Hélène Lévesque, notaire, relatif à un lot constituant la rue des Sittelles, dans les limites de la municipalité.
- 8.1.3 Acte de cession à intervenir entre la MRC d'Arthabaska et la Ville, préparé par M<sup>e</sup> Jean-Pierre Pelletier, notaire, concernant un terrain situé au numéro 130, chemin du Mont-Arthabaska (croix lumineuse), dans les limites de la municipalité.
- 8.1.4 Acte de cession à intervenir entre la Commission scolaire des Bois-Francis et la Ville, préparé par M<sup>e</sup> Yves Béchar, notaire, concernant un terrain situé dans le secteur de l'intersection des boulevards Jutras Est et Labbé Sud, dans les limites de la municipalité.
- 12.1.2 Mandat à la firme Les Consultants S.M. inc. concernant les services professionnels requis pour la conception et la surveillance des travaux en vue du raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial d'une partie de la rue Leblanc, entre les rues du Belvédère et Castonguay, dans les limites de la municipalité.
- 15.1 Adoption d'une résolution modifiant la résolution décrétant la fermeture de rues dans le cadre de diverses activités organisées au centre-ville par la Société de développement commercial (SDC) de Victoriaville au cours de l'année 2011.

Sur proposition du conseiller Christian Lettre, appuyée par le conseiller Jacques Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'amendé, en y apportant les modifications plus haut relatées.

**391-07-11**  
Adoption p.-v.  
6 et 20 juin 2011

**ATTENDU QU'**une copie des procès-verbaux des séances du Conseil municipal de la Ville de Victoriaville tenues les 6 et 20 juin 2011 a été remise à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, ceux-ci sont soumis pour approbation;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jacques Gagnon, appuyée par le conseiller Denis Morin, il est résolu à l'unanimité que l'assistant-greffier soit dispensé de donner lecture desdits procès-verbaux et que ceux-ci soient adoptés tels que soumis.

Pétition:  
asphaltage rues  
des Écoles et des  
Directeurs

Le maire, M. Alain Rayes, fait état du dépôt d'une pétition formulée par des résidents des rues des Écoles et des Directeurs demandant à la Ville de procéder à l'asphaltage desdites rues, et ce, au cours de l'été 2011. Le maire prend acte du dépôt de cette pétition et souligne que le Conseil municipal ne donnera pas suite à cette demande, étant donné que le nombre de signatures ne rencontre pas la norme prescrite par la réglementation municipale qui est de 50 % des propriétaires.

Pétition:  
asphaltage  
rue de l'Amitié

Le maire, M. Alain Rayes, fait état du dépôt d'une pétition formulée par des résidents de la rue de l'Amitié demandant à la Ville de procéder à l'asphaltage de la dernière partie de ladite rue, et ce, au cours de l'été 2011. Le maire prend acte du dépôt de cette pétition et souligne que le Conseil municipal ira de l'avant et procédera à l'asphaltage de cette partie de la rue de l'Amitié, étant donné que le nombre de signatures comporte plus de 50 % des propriétaires.

**392-07-11**  
Fermeture  
de rues: 150<sup>e</sup>  
anniversaire de  
Victoriaville

Communication est donnée d'un rapport de M. Martin Lessard, directeur général, relatif à l'adoption d'une résolution décrétant la fermeture de rues dans le cadre de la tenue de diverses activités organisées par la Corporation du 150<sup>e</sup> anniversaire de Victoriaville à différentes dates au cours de la saison estivale 2011.

Sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Gilles Lafontaine, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Martin Lessard et de décréter la fermeture des rues suivantes pour les périodes mentionnées, dans le cadre de la tenue des activités du 150<sup>e</sup> anniversaire de Victoriaville :

**le samedi 13 août 2011, de 4 h le 13 août à 10 h le 14 août 2011 :**

- une partie de la rue De Bigarré, entre les rues Notre-Dame Est et Perreault;

**le samedi 27 août 2011, de 4 h le 27 août à 10 h le 28 août 2011 :**

- une partie de la rue De Bigarré, entre la rue Notre-Dame Est et le boulevard des Bois-Francis Nord;
- la rue De Coursol;

**le lundi 12 septembre 2011, de midi à minuit :**

- une partie de la rue des Nations, entre les rues de la Concorde et de l'Olympie.

**393-07-11**  
Fermeture  
boulevard  
Jutras Est:  
fête du Canada

Communication est donnée d'un rapport de M. Martin Lessard, directeur général, relatif à l'adoption d'une résolution confirmant la fermeture d'une partie du boulevard Jutras Est en vue de la présentation du feu d'artifice tenue dans le cadre de la fête du Canada à Victoriaville.

Sur proposition du conseiller Alexandre Côté, appuyée par le conseiller Christian Lettre, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Martin Lessard et de ratifier l'autorisation donnée pour la fermeture d'une partie du boulevard Jutras Est, entre les boulevards des Bois-Francis Sud et Labbé Sud, le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2011, de 21 h 45 à 22 h 45, pour la tenue de cette activité organisée par Célébrations Canada de Victoriaville.

**394-07-11**  
TVCBF:  
modification  
horaire séances  
du Conseil

Communication est donnée d'un rapport de M. Charles Verville, coordonnateur de la Division des communications, relatif à une proposition formulée par la Télévision communautaire des Bois-Francis à l'effet de modifier l'horaire de la télédiffusion des séances ordinaires du Conseil municipal.

**394-07-11**  
(Suite)

**ATTENDU QUE** les séances ordinaires du Conseil municipal sont présentement télédiffusées durant les mois de septembre à juin inclusivement;

TVCBF:  
modification  
horaire séances  
du Conseil

**ATTENDU QUE** la Télévision communautaire des Bois-Francs propose au Conseil municipal de télédiffuser, en 2011, la séance ordinaire du mois d'août;

**ATTENDU QU'**à compter de l'année 2012, la télédiffusion des séances du Conseil municipal pourra être étendue afin d'inclure la télédiffusion des séances des mois de juillet et d'août;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marc Morin, appuyée par le conseiller Gilles Lafontaine, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Charles Verville et le nouvel horaire pour la télédiffusion des séances ordinaires du Conseil municipal en y ajoutant, pour l'année 2011, la télédiffusion de la séance ordinaire du 8 août 2011 et, pour l'année 2012, la télédiffusion de toutes les séances ordinaires du Conseil municipal au coût de production en vigueur.

**395-07-11**  
Fermeture rues  
Saint-Denis et  
du Saguenay:  
DriftMania 2011

Communication est donnée d'un rapport de M. Martin Lessard, directeur général, relatif à l'adoption d'une résolution décrétant la fermeture de diverses rues dans le cadre de l'activité *DriftMania 2011* organisée par *Drift Mania Canadian Championship*, se déroulant sur le site du dépôt à neige les 9 et 10 juillet 2011.

Sur proposition du conseiller Denis Morin, appuyée par le conseiller Jacques Gagnon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Martin Lessard et d'autoriser la fermeture des rues suivantes dans le cadre de l'activité *DriftMania 2011* organisée par *Drift Mania Canadian Championship* qui aura lieu les 9 et 10 juillet 2011 sur le site du dépôt à neige :

- rue Saint-Denis, de la rue de L'Acadie au boulevard Labbé Nord, du vendredi 8 juillet 2011, à 23 h 59, au dimanche 10 juillet 2011, à 23 h 59;
- rue du Saguenay, de la rue Saint-Denis à la rue de L'Acadie, du vendredi 8 juillet 2011, à 23 h 59, au dimanche 10 juillet 2011, à 23 h 59.

**396-07-11**  
Bail: Ville  
et Le Cercle  
de fermières  
de Victoriaville

Communication est donnée d'un rapport de M<sup>me</sup> Danielle Croteau, coordonnatrice, Secteur soutien aux organismes et aux bénévoles, volet administratif, relatif à un bail à intervenir entre la Ville de Victoriaville et Le Cercle de fermières de Victoriaville concernant la location d'un espace au sous-sol de l'édifice Robert-Caron situé au numéro 400, rue De Bigarré, dans les limites de la municipalité.

(Édifice Robert-Caron)

Sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Jacques Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M<sup>me</sup> Danielle Croteau et le bail à intervenir entre la Ville de Victoriaville et Le Cercle de fermières de Victoriaville concernant un espace au sous-sol de l'édifice Robert-Caron situé au numéro 400, rue De Bigarré, en considération d'une somme annuelle de 1 845,00 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, soit du 20 mai 2011 au 19 mai 2014, et aux autres conditions énoncées audit bail.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Jean Poirier, greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Victoriaville, le bail tel que soumis.

**397-07-11**

Ressources  
humaines:  
permanence  
Chr. Saint-Pierre

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Mercier, directeur du Service des ressources humaines, relatif à la nomination, sur une base permanente, de M<sup>me</sup> Christine Saint-Pierre au poste cadre de « Directrice du Service de la vie active et culturelle ».

Sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Christian Lettre, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Mercier et de procéder à la nomination, sur une base permanente, de M<sup>me</sup> Christine Saint-Pierre au poste de « Directrice du Service de la vie active et culturelle », à compter du 4 juillet 2011, et ce, au terme d'une période de probation satisfaisante.

**398-07-11**

Ressources  
humaines:  
embauche  
pompiers à  
temps partiel

Communication est donnée d'un rapport de M<sup>me</sup> Véronique Vachon, conseillère en ressources humaines, relatif à l'embauche de MM. Simon Tardif et Dany Therrien aux postes de « Pompier à temps partiel » sur liste de rappel, au sein du Service de la sécurité publique, Division des incendies, conditionnellement à la réalisation des étapes suivantes :

- 1<sup>o</sup> établissement et maintien de son lieu de résidence dans une limite de huit kilomètres par la route du poste de pompiers Fernand-Giguère ou dans les limites de Victoriaville, conformément à l'article 4.17 de la convention collective des pompiers en vigueur;
- 2<sup>o</sup> obtention d'une lettre de l'employeur autorisant l'employé à être libéré de son travail pour répondre à un appel d'urgence;
- 3<sup>o</sup> examen médical favorable (obligatoire et payé à 100 % par le candidat);
- 4<sup>o</sup> test d'aptitudes physiques favorable;
- 5<sup>o</sup> obtention du permis de conduire d'un véhicule d'urgence (classe 4A);
- 6<sup>o</sup> formation de base exigée par la Ville (payée à 50 % par le candidat), formation intitulée « Pompier 1 ou l'équivalent reconnu ».

Sur proposition de la conseillère Caroline Pilon, appuyée par le conseiller Gilles Lafontaine, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M<sup>me</sup> Véronique Vachon et de procéder à l'embauche, à compter de la date d'adoption de la présente résolution, de MM. Simon Tardif et Dany Therrien aux postes de « Pompier à temps partiel » sur liste de rappel, au sein du Service de la sécurité publique, Division des incendies, conditionnellement à la réussite des étapes ci-dessus mentionnées, leurs conditions de travail et leurs conditions salariales étant conformes aux dispositions contenues dans la convention collective des pompiers en vigueur, dont une période de probation de six mois.

**399-07-11**

Ressources  
humaines:  
modifications  
poste de greffier/  
greffière de la  
cour municipale

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Mercier, directeur du Service des ressources humaines, relatif à des modifications à être apportées à la description des tâches et des exigences du poste cadre de « Greffier/greffière de la cour municipale ».

**399-07-11**  
(Suite)

Sur proposition du conseiller Gilles Lafontaine, appuyée par la conseillère France Auger, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Mercier et de procéder aux modifications de la description des tâches et des exigences du poste de « Greffier/greffière de la cour municipale », ladite description des tâches étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduite.

**400-07-11**  
Ressources  
humaines:  
abolition poste  
journalier  
(préposé à  
l'épandage  
d'asphalte)

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Mercier, directeur du Service des ressources humaines, relatif à l'abolition d'un poste de « Journalier (préposé à l'épandage d'asphalte) » au sein du Service des travaux publics.

Sur proposition du conseiller Marc Morin, appuyée par la conseillère Caroline Pilon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Mercier et de procéder à l'abolition d'un poste de « Journalier (préposé à l'épandage d'asphalte) » au sein du Service des travaux publics.

(Service des travaux publics)

**401-07-11**  
Ressources  
humaines:  
création poste  
conducteur/  
conductrice  
de petite pelle  
hydraulique

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Mercier, directeur du Service des ressources humaines, relatif à la création d'un poste de « Conducteur/conductrice de petite pelle hydraulique » au sein du Service des travaux publics.

Sur proposition du conseiller Christian Lettre, appuyée par le conseiller Gilles Lafontaine, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Mercier et de procéder à la création d'un poste de « Conducteur/conductrice de petite pelle hydraulique » au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter de la date d'adoption de la présente résolution, la description des tâches dudit poste étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduite, les conditions de travail et les conditions salariales inhérentes à ce poste étant conformes aux dispositions contenues dans la convention collective des fonctionnaires municipaux en vigueur, ce poste étant situé à la classe D de l'échelle salariale des services manuels.

(Service des travaux publics)

**402-07-11**  
Ressources  
humaines:  
création poste  
préposé/préposée  
aux conduites  
d'aqueduc  
et d'égouts (2)

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Mercier, directeur du Service des ressources humaines, relatif à la création du poste de « Préposé/préposée aux conduites d'aqueduc et d'égouts (2) » au sein du Service des travaux publics.

Sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Alexandre Côté, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Mercier et de procéder à la création du poste de « Préposé/préposée aux conduites d'aqueduc et d'égouts (2) » au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter de la date d'adoption de la présente résolution, la description des tâches dudit poste étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduite, les conditions de travail et les conditions salariales inhérentes à ce poste étant conformes aux dispositions contenues dans la convention collective des fonctionnaires municipaux en vigueur, ce poste étant situé à la classe E de l'échelle salariale des services manuels.

(Service des travaux publics)

**403-07-11**  
Ressources  
humaines:  
modification  
poste de  
conducteur  
de camion-  
aspirateur

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Mercier, directeur du Service des ressources humaines, relatif à une modification à être apportée à la description des tâches du poste de « Conducteur de camion-aspirateur » au sein du Service des travaux publics.

Sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par la conseillère Caroline Pilon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Mercier et de procéder à la modification de la description des tâches du poste de « Conducteur de camion-aspirateur » au sein du Service des travaux publics, ladite description des tâches étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduite.

**404-07-11**  
Ressources  
humaines:  
entente Ville  
et A. Gagnon

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Mercier, directeur du Service des ressources humaines, relatif à une entente à intervenir entre la Ville de Victoriaville et M. Antoine Gagnon, directeur adjoint du Service des travaux publics et coordonnateur de la Division de la planification des infrastructures, concernant les fonctions de ce dernier.

(Service des  
travaux publics)

Sur proposition du conseiller Denis Morin, appuyée par la conseillère France Auger, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Mercier et les termes d'une entente à intervenir entre la Ville de Victoriaville et M. Antoine Gagnon, directeur adjoint du Service des travaux publics et coordonnateur de la Division de la planification des infrastructures, concernant les fonctions de ce dernier.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Martin Lessard, directeur général, à signer, pour et nom de la Ville de Victoriaville, l'entente telle que soumise.

**405-07-11**  
Émission  
d'obligations  
6 041 000 \$:  
modification  
règlements  
d'emprunt

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Victoriaville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 6 041 000 \$;

<u>Règlements d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
606-2004	140 700 \$
616-2004	39 200
650-2005	118 500
651-2005	214 700
661-2005	274 700
675-2005	270 200
691-2005	355 000
907-2010	864 212
716-2006	5 600
718-2006	38 700
718-2006	177 000
789-2007	41 300
894-2009	16 625
905-2010	700 000
906-2010	1 784 130
906-2010	1 000 433

**405-07-11**  
(Suite)

**ATTENDU QUE**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Émission  
d'obligations  
6 041 000 \$:  
modification  
règlements  
d'emprunt

Il est, par conséquent, proposé par le conseiller Alexandre Côté, appuyé par le conseiller Jacques Gagnon et résolu à l'unanimité :

- **QUE** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission d'obligations au montant de 6 041 000 \$;
- **QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 19 juillet 2011;
- **QUE** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
- **QUE** CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer entre les adhérents et les municipalités, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;
- **QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil municipal autorise le trésorier ou l'assistante-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;
- **QUE**, pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière Banque Nationale du Canada située au numéro 174, rue Notre-Dame Est, à Victoriaville;
- **QUE** les intérêts soient payables semi-annuellement le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
- **QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);
- **QUE** les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance, soient signées par le maire ou le maire suppléant et le trésorier ou l'assistante-trésorière;
- **QUE** la Ville de Victoriaville, tel que permis par la loi, mandate CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**406-07-11**

Émission  
d'obligations  
6 041 000 \$

De plus, sur proposition du conseiller Alexandre Côté, appuyée par le conseiller Jacques Gagnon, il est résolu à l'unanimité :

**406-07-11**

(Suite)

Émission  
d'obligations  
6 041 000 \$:  
modification  
certains  
règlements  
d'emprunt  
(terme)

**QUE**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 041 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 606-2004, 616-2004, 650-2005, 651-2005, 661-2005, 675-2005, 691 2005, 907-2010, 716-2006, 718-2006, 789-2007, 894-2009, 905-2010 et 906-2010, la Ville de Victoriaville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq ans (à compter du 19 juillet 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, pour les règlements d'emprunt numéros 606-2004, 616-2004, 650-2005, 651-2005, 661-2005, 675-2005, 691-2005, 907-2010, 718-2006, 789-2007, 894-2009, 905-2010 et 906-2010, chaque émission subséquente devra être pour le solde ou une partie du solde dû sur l'emprunt.

**407-07-11**

Rapport  
variations  
budgétaires

Communication est donnée d'un rapport de M. Martin Lessard, directeur général, relatif à des variations budgétaires apportées en vertu du règlement numéro 805-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et de la Politique et procédure des variations budgétaires de la municipalité, de manière à s'assurer d'avoir les crédits budgétaires suffisants pour couvrir les dépenses engagées.

Sur proposition du conseiller Gilles Lafontaine, appuyée par le conseiller Christian Lettre, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Martin Lessard et d'effectuer les amendements budgétaires tels que spécifiés audit rapport daté du 29 juin 2011 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme ci au long reproduit, le tout conformément au règlement numéro 805-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et à la Politique et procédure des variations budgétaires de la municipalité.

**408-07-11**

Règlements  
d'emprunt  
n<sup>os</sup> 789-2007,  
894-2009 et  
906-2010:  
modification  
terme de  
remboursement

Communication est donnée d'un rapport de M<sup>me</sup> Catherine Ouellet, analyste financière, à l'effet de modifier le terme de remboursement des règlements d'emprunt numéros 789-2007, 894-2009 et 906-2010.

**ATTENDU QUE** le terme de remboursement décrété auxdits règlements est supérieur à la période de versement de la subvention;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Marc Morin, appuyée par le conseiller Jacques Gagnon, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M<sup>me</sup> Catherine Ouellet et de modifier l'article 7 des règlements d'emprunt numéros 789-2007, 894-2009 et 906-2010 en le remplaçant par le suivant :

« Le Conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement ».

**409-07-11**  
Prolongement  
rue Babineau:  
financement

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Demers, directeur du Service de la gestion du territoire, relatif à l'adoption d'une résolution l'autorisant à effectuer, dans le cadre de l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructure requis pour le prolongement de la rue Babineau et de la construction d'une nouvelle rue dans ce secteur de la municipalité, la dépense suivante :

- Surdimensionnement 215 800,00 \$

Sur proposition du conseiller Christian Lettre, appuyée par le conseiller Gilles Lafontaine, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Demers et d'autoriser la dépense telle que mentionnée ci-dessus, au montant de 215 800,00 \$, taxes incluses, à être financée à même les activités de fonctionnement de la municipalité.

**410-07-11**  
Prolongement  
rue St-Cyr:  
financement

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Demers, directeur du Service de la gestion du territoire, relatif à l'adoption d'une résolution l'autorisant à effectuer, dans le cadre de l'exécution des travaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructure requis pour le prolongement de la rue St-Cyr (phase 4), la dépense suivante :

- Surdimensionnement 5 500,00 \$

Sur proposition du conseiller Jacques Nadeau, appuyée par la conseillère France Auger, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Demers et d'autoriser la dépense telle que mentionnée ci-dessus, au montant de 5 500,00 \$, taxes non incluses, à être financée à même les activités de fonctionnement de la municipalité.

**411-07-11**  
Ville  
mandataire  
pour Les Fêtes  
Victoriennes: don

Communication est donnée d'un rapport de M<sup>me</sup> Martha Roy, coordonnatrice de la Division des finances et de la trésorerie, relatif à l'adoption d'une résolution mandatant la Ville de Victoriaville pour agir à titre d'intermédiaire pour Les Fêtes Victoriennes, dans le cadre de la réception d'un don offert à cet organisme.

**ATTENDU QUE** la Ville de Victoriaville a reçu en don la somme de 2 500,00 \$;

**ATTENDU QUE** la Ville de Victoriaville est une entité reconnue comme donataire en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, pouvant ainsi émettre des reçus pour don aux fins d'impôt sur le revenu;

**ATTENDU QUE** la Ville de Victoriaville accepte de remettre cette somme à l'organisme Les Fêtes Victoriennes dans le cadre de la réception de ce don;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Jacques Gagnon, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville agisse à titre d'intermédiaire, pour et au nom des Fêtes Victoriennes, recueille le don, émette au donateur le reçu aux fins d'impôt sur le revenu et remette aux Fêtes Victoriennes la somme ainsi recueillie en vue du financement des activités de l'organisme.

**412-07-11**  
Régime de  
retraite: dépôt  
états financiers

L'assistant-greffier fait état du dépôt des états financiers du Régime de retraite des employés de la Ville de Victoriaville pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2010, préparés par la firme Roy Desrochers Lambert SENCRL, comptables agréés.

**413-07-11**  
Comptes  
juin 2011

La liste des comptes du mois de juin 2011 de la Ville de Victoriaville comportant douze pages, totalisant 6 470 319,68 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal.

Communication est également donnée d'un certificat de M. Yves Fréchette, trésorier, attestant que, conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*, il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des factures du mois de juin 2011 de la Ville de Victoriaville, totalisant 6 470 319,68 \$.

Sur proposition du conseiller Jacques Nadeau, appuyée par le conseiller Alexandre Côté, il est résolu à l'unanimité que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de juin 2011, soient acceptés et payés.

**414-07-11**  
Règlement  
d'emprunt  
n° 950-2011:  
financement

Communication est donnée d'un rapport de M. Serge Cyr, directeur du Service de l'environnement, relatif à l'adoption d'une résolution l'autorisant à effectuer diverses dépenses prévues au règlement d'emprunt numéro 950-2011, à savoir :

➤ Ajout régulateur de débit rue des Merisiers	165 000,00 \$
➤ Pompes de 30 HP à la station de pompage Lapierre	60 000,00 \$
➤ Plan de conservation des milieux humides	<u>100 000,00 \$</u>

**Total: 325 000,00 \$**

Sur proposition du conseiller Denis Morin, appuyée par le conseiller Gilles Lafontaine, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Serge Cyr et d'autoriser les dépenses telles que détaillées ci-dessus, totalisant 325 000,00 \$, taxes incluses, à être financées par le règlement d'emprunt numéro 950-2011 dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 25 mai 2011.

**415-07-11**  
Soumissions:  
acquisition  
équipements  
informatiques

Communication est donnée d'un rapport de M. Denis St-Louis, coordonnateur de la Division de l'informatique et ingénieur, relatif aux soumissions reçues en vue de l'acquisition d'équipements informatiques pour les besoins de la municipalité, se résumant comme suit :

➤ Save Système inc. (Laval)	47 256,09 \$
➤ Informatique EBR inc. (Québec)	34 374,59 \$
➤ Distribution Ergonomic (2861-1358 Québec inc.) (Victoriaville)	31 893,30 \$

(Service de  
l'environnement)

**415-07-11** > Solutions Informatiques Inso 28 728,82 \$  
(Suite) (Montréal)

Soumissions:  
acquisition  
équipements  
informatiques

La plus basse soumission étant conforme, le coordonnateur recommande que l'acquisition soit faite chez Solutions Informatiques Inso, aux prix unitaires soumis.

Sur proposition de la conseillère Caroline Pilon, appuyée par la conseillère France Auger, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Denis St-Louis, d'accepter la soumission de Solutions Informatiques Inso, au prix de 28 728,82 \$, taxes incluses, concernant la fourniture d'équipements informatiques pour les besoins de la municipalité et d'autoriser le coordonnateur à procéder à l'acquisition de ces équipements, ladite dépense étant financée à même les activités de fonctionnement de la municipalité.

**416-07-11**  
Offre d'achat:  
Concassage  
Boutin & Fils inc.

Communication est donnée d'une offre d'achat formulée par Concassage Boutin & Fils inc. relative à un terrain situé au numéro 1007, boulevard Pierre-Roux Est, dans le parc industriel P.-A.-Poirier.

Terrain:  
parc industriel  
P.-A.-Poirier

Sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Jacques Gagnon, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville accepte l'offre d'achat formulée par Concassage Boutin & Fils inc. concernant l'acquisition d'un terrain situé au numéro 1007, boulevard Pierre-Roux Est, dans le parc industriel P.-A.-Poirier, connu comme étant une partie du lot numéro 2 946 115 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie approximative de 30 092 pieds carrés, pour le prix de 0,20 \$ le pied carré, et aux autres conditions énoncées à ladite offre d'achat datée du 10 juin 2011.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'acte de vente à être préparé par un notaire au choix de l'acquéreur, à ses frais.

**417-07-11**  
Cession: LRB  
Construction  
à la Ville

(Rue des Sittelles)

Communication est donnée d'un projet d'acte de cession à intervenir entre la compagnie 9204-1300 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale LRB Construction, et la Ville de Victoriaville, préparé par M<sup>e</sup> Hélène Lévesque, notaire, relatif à un lot constituant la rue des Sittelles, dans les limites de la municipalité.

Sur proposition du conseiller Marc Morin, appuyée par le conseiller Jacques Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver la cession du lot numéro 4 758 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, à être consentie par la compagnie 9204-1300 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale LRB Construction, en faveur de la Ville de Victoriaville, aux conditions énoncées à l'acte préparé par M<sup>e</sup> Hélène Lévesque, notaire.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ledit acte tel que soumis.

**418-07-11**  
Cession: MRC  
d'Arthabaska  
à la Ville

Communication est donnée d'un projet d'acte de cession à intervenir entre la MRC d'Arthabaska et la Ville de Victoriaville, préparé par M<sup>e</sup> Jean-Pierre Pelletier, notaire, concernant un terrain situé au numéro 130, chemin du Mont-Arthabaska (croix lumineuse), dans les limites de la municipalité.

Terrain:  
130, chemin du  
Mont-Arthabaska

(Croix lumineuse)

Sur proposition du conseiller Christian Lettre, appuyée par le conseiller Gilles Lafontaine, il est résolu à l'unanimité d'approuver la cession du lot numéro 2 949 330 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, à être consentie par la MRC d'Arthabaska, en faveur de la Ville de Victoriaville, aux conditions énoncées à l'acte préparé par M<sup>e</sup> Jean-Pierre Pelletier, notaire.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ledit acte tel que soumis.

**419-07-11**  
Cession:  
Commission  
scolaire des  
Bois-Francs  
à la Ville

Communication est donnée d'un projet d'acte de cession à intervenir entre la Commission scolaire des Bois-Francs et la Ville de Victoriaville, préparé par M<sup>e</sup> Yves Béchar, notaire, concernant un terrain situé dans le secteur de l'intersection des boulevards Jutras Est et Labbé Sud, dans les limites de la municipalité, pour la construction d'un stade de baseball.

Terrain:  
Intersection des  
boulevards Jutras  
Est et Labbé Sud

Sur proposition du conseiller Jacques Nadeau, appuyée par le conseiller Denis Morin, il est résolu à l'unanimité d'approuver la cession du lot numéro 4 735 353 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, à être consentie par la Commission scolaire des Bois-Francs, en faveur de la Ville de Victoriaville, aux conditions énoncées à l'acte préparé par M<sup>e</sup> Yves Béchar, notaire.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer ledit acte tel que soumis.

**420-07-11**  
Entente:  
Ville et  
Corporation  
Maurice-Ratté

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Demers, directeur du Service de la gestion du territoire, relatif à une entente à intervenir entre la Ville de Victoriaville et la Corporation Maurice-Ratté, propriétaire de l'immeuble situé au numéro 2, rue Leblanc, en vue de la réalisation de travaux de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial résultant de la subdivision cadastrale dudit immeuble.

Immeuble:  
2, rue Leblanc

Sur proposition du conseiller Denis Morin, appuyée par la conseillère France Auger, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Demers et l'entente à intervenir entre la Ville de Victoriaville et la Corporation Maurice-Ratté, propriétaire de l'immeuble situé au numéro 2, rue Leblanc, en vue de la réalisation de travaux de raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial résultant de la subdivision cadastrale dudit immeuble, au coût de 77 200,00 \$, tel que montré à l'estimation datée du 19 mai 2011 et jointe à ladite entente.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer l'entente telle que soumise.

**421-07-11**  
Mandat Les  
Consultants  
S.M. inc.:  
raccordement  
aux réseaux  
d'aqueduc  
et d'égouts

Terrain:  
2, rue Leblanc

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Demers, directeur du Service de la gestion du territoire, à l'effet d'accorder un mandat à la firme Les Consultants S.M. inc. concernant les services professionnels requis pour la conception et la surveillance des travaux en vue du raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial d'une partie de la rue Leblanc, entre les rues du Belvédère et Castonguay, dans les limites de la municipalité.

Sur proposition du conseiller Denis Morin, appuyée par la conseillère France Auger, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Demers et de retenir les services de la firme Les Consultants S.M. inc., au prix de 9 041,45 \$, taxes non incluses, concernant les services professionnels requis pour la conception et la surveillance des travaux en vue du raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial d'une partie de la rue Leblanc, entre les rues du Belvédère et Castonguay, dans les limites de la municipalité.

**422-07-11**  
Élaboration plan  
de développement  
et mise en valeur  
boisé des Frères:  
offres de service  
rejetées

Communication est donnée d'un rapport de M. Jean Demers, directeur du Service de la gestion du territoire, relatif aux offres de service reçues pour les services professionnels requis en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur du boisé des Frères, se résumant comme suit :

<u>Soumissionnaire</u>	<u>Prix</u>	<u>Pointage</u>
➤ Marc Fauteux et associés inc. (Montréal)	143 202,63 \$	8,79
➤ Groupe IBI/DAA inc. (Québec)	83 742,85 \$	14,90
➤ Plania inc. (Montréal)	72 912,00 \$	19,12
➤ OPTION aménagement (Québec)	64 253,70 \$	19,29
➤ Les Services exp inc. (Victoriaville)	66 150,75 \$	19,44

Le montant des offres de service reçues dépassant les prévisions budgétaires, le directeur recommande de les rejeter.

Sur proposition du conseiller Jacques Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Lafontaine, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Jean Demers et de rejeter les offres de service reçues pour les services professionnels requis en vue de l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur du boisé des Frères.

**423-07-11**  
Dérogation  
mineure:  
Meubles  
Resto-Plus

Immeuble:  
16, rue Doris

Les membres du Conseil municipal prennent en considération une demande de dérogation mineure formulée par Meubles Resto-Plus concernant l'immeuble situé au numéro 16, rue Doris et ayant pour objet de permettre l'agrandissement d'un usage dérogatoire, protégé par droits acquis, dans une proportion de 2 % de la superficie actuelle (incluant le bâtiment principal et le bâtiment complémentaire), portant ainsi la proportion à 54,6 % de la superficie initiale alors que l'article 11.3 du règlement de zonage numéro 620-2004 interdit l'extension d'un usage dérogatoire du groupe industrie.

**423-07-11**  
(Suite)

Dérogation  
mineure:  
Meubles  
Resto-Plus

Immeuble:  
16, rue Doris

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville, informant le Conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par le greffier dans le journal La Nouvelle Union, édition du 15 juin 2011. Une intervention écrite ayant été déposée au bureau du greffier par MM. Michel Beaudoin et Denis Roy, propriétaires des immeubles situés aux numéros 24, rue Béland et 12, rue Doris, l'assistant-greffier en fait lecture. Aucune intervention ne provenant de l'assistance, sur proposition du conseiller Jacques Gagnon, appuyée par la conseillère France Auger, il est résolu à l'unanimité d'approuver la résolution numéro 11-05-165 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de Meubles Resto-Plus et d'accorder la dérogation mineure telle que formulée.

**424-07-11**

Dérogation  
mineure:  
Gh. Foucault  
et A. Foucault

Immeuble:  
129, rue Campagna

Les membres du Conseil municipal prennent en considération une demande de dérogation mineure formulée par M<sup>me</sup> Ghislaine Foucault et M. André Foucault concernant l'immeuble situé au numéro 129, rue Campagna et ayant pour objet de permettre qu'un équipement technique pour le chauffage de l'eau d'une piscine soit localisé à 0,65 mètre de la ligne arrière de terrain comparativement à la distance minimale de 1,5 mètre prescrite par l'article 4.4.6 du règlement de zonage numéro 620-2004.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville, informant le Conseil que la demande ne devrait pas être acceptée telle que formulée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par le greffier dans le journal La Nouvelle Union, édition du 15 juin 2011. Aucune intervention ne provenant de l'assistance, sur proposition du conseiller Denis Morin, appuyée par la conseillère Caroline Pilon, il est résolu à l'unanimité d'approuver la résolution numéro 11-06-186 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de M<sup>me</sup> Ghislaine Foucault et de M. André Foucault et d'accorder la dérogation mineure en permettant qu'un équipement technique pour le chauffage de l'eau d'une piscine soit localisé à 1 mètre de la ligne arrière de terrain.

**425-07-11**

Dérogation  
mineure:  
Volkswagen  
Victoriaville

Immeuble:  
660, rue Notre-  
Dame Ouest

Les membres du Conseil municipal prennent en considération une demande de dérogation mineure formulée par Volkswagen Victoriaville inc. concernant l'immeuble situé au numéro 660, rue Notre-Dame Ouest et ayant pour objet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 5,5 mètres de la ligne avant de terrain comparativement aux 7,5 mètres prescrits par l'article 3.5.1 du règlement de zonage numéro 620-2004.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville, informant le Conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par le greffier dans le journal La Nouvelle Union, édition du 15 juin 2011. Aucune intervention ne provenant de l'assistance, sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Jacques Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver la résolution numéro 11-05-176 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de Volkswagen Victoriaville inc. et d'accorder la dérogation mineure telle que formulée.

**426-07-11**  
Dérogation  
mineure:  
M. Gagnon  
et L. Marineau

Immeuble:  
11, rue de la Sérénité

Les membres du Conseil municipal prennent en considération une demande de dérogation mineure formulée par M<sup>me</sup> Martine Gagnon et M. Luc Marineau concernant l'immeuble situé au numéro 11, rue de la Sérénité et ayant pour objet de permettre qu'un muret ait une hauteur maximale de 2,5 mètres dans l'espace correspondant à la marge de recul avant se trouvant dans la partie arrière de la propriété (le long du boulevard Arthabaska Ouest où une servitude de nonaccès est existante), alors que l'article 6.8.4 du règlement de zonage numéro 620-2004 prescrit une hauteur maximale de 1,2 mètre.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville, informant le Conseil que la demande devrait être acceptée de façon conditionnelle, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par le greffier dans le journal La Nouvelle Union, édition du 15 juin 2011. Aucune intervention ne provenant de l'assistance, sur proposition du conseiller Denis Morin, appuyée par le conseiller Jacques Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver la résolution numéro 11-06-185 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de M<sup>me</sup> Martine Gagnon et de M. Luc Marineau et d'accorder la dérogation mineure, conditionnellement à ce que des végétaux soient plantés le long du muret du côté du boulevard Arthabaska Ouest.

**427-07-11**  
Dérogation  
mineure:  
N. Rouleau  
et C. Laliberté

Immeuble:  
176 à 178, rue Olivier

Les membres du Conseil municipal prennent en considération une demande de dérogation mineure formulée par M<sup>me</sup> Nathalie Rouleau et M. Carl Laliberté concernant l'immeuble situé aux numéros 176 à 178, rue Olivier et ayant pour objet de permettre :

- a) qu'un garage isolé existant soit localisé à 0,5 mètre d'une ligne latérale de terrain comparativement à la distance minimale prescrite de 0,6 mètre pour un mur sans ouverture (article 4.4.3);
- b) que la projection verticale des avant-toits d'un garage isolé existant soit à 0,2 mètre d'une ligne latérale de terrain comparativement à la distance minimale prescrite de 0,3 mètre (article 4.4.1);

le tout contrairement aux dispositions des articles du règlement de zonage numéro 620-2004 mentionnés ci-dessus.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville, informant le Conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par le greffier dans le journal La Nouvelle Union, édition du 15 juin 2011. Aucune intervention ne provenant de l'assistance, sur proposition du conseiller Jacques Gagnon, appuyée par le conseiller Marc Morin, il est résolu à l'unanimité d'approuver la résolution numéro 11-06-187 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme, d'accepter la demande de M<sup>me</sup> Nathalie Rouleau et de M. Carl Laliberté et d'accorder la dérogation mineure telle que formulée.

**428-07-11**  
Urbanisme:  
projets PIIA

(Procès-verbal CCU  
28 juin 2011)

Communication est donnée de rapports du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Victoriaville relatifs à des projets assujettis aux dispositions du règlement numéro 273-1991 ayant trait aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

**428-07-11**  
(Suite)Urbanisme:  
projets PIIA

Sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Gilles Lafontaine, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Victoriaville approuve les résolutions adoptées par le Comité consultatif d'urbanisme et accepte les projets suivants, tels que décrits auxdites résolutions, aux conditions y énoncées, le cas échéant :

(Procès-verbal CCU  
28 juin 2011)

	<u>Résolution CCU</u>	<u>Requérant et site concerné</u>	<u>Nature du projet</u>
a)	11-06-190	Ville de Victoriaville 75, boulevard Labbé Sud Zone communautaire 539 P	Aménagement du terrain et de l'aire de stationnement
b)	11-06-191	M. Michel Bergeron 45, rue Saint-Jean-Baptiste Zone commerciale 405 C	Remplacement d'une fenêtre
c)	11-06-192	Canadian Tire 401 à 571, boulevard Jutras Est Zone commerciale 541 C	Ajout et modification de portes et de fenêtres
d)	11-06-193	Grand Union 19 à 23, rue de la Gare Zone commerciale 401 C	Remplacement d'une partie du revêtement de la toiture du bâtiment principal
e)	11-06-194	M <sup>me</sup> Sylvie Gadbois et M. Louis Gadbois 1081, rue Notre-Dame Ouest Zone commerciale 113 C	Remplacement d'une fenêtre par une porte
f)	11-06-195	Gestion Acri 56, boulevard Arthabaska Est Zone commerciale 729 C	Démolition de bâtiments principaux et complémentaires
g)	11-06-196	Gestion Acri 58, boulevard Arthabaska Est Zone commerciale 729 C	Démolition de bâtiments principaux et complémentaires
h)	11-06-198	M. Yannick Poisson 21, rue Albert Zone résidentielle 337 R	Remplacement de dix fenêtres

**429-07-11**  
Soumission:  
acquisition  
pompes  
submersibles

Communication est donnée d'un rapport de M. Denis St-Louis, coordonnateur de la Division de l'informatique et ingénieur, relatif à la seule soumission reçue en vue de l'acquisition de deux pompes submersibles pour la station de pompage Lapierre, se résumant comme suit :

- Pompex inc. 59 858,93 \$  
(Cowansville)

(Station de pompage  
Lapierre)

La seule soumission reçue étant conforme, le coordonnateur recommande que l'acquisition soit faite chez Pompex inc., aux prix unitaires soumis.

**429-07-11**  
(Suite)

Sur proposition du conseiller Christian Lettre, appuyée par le conseiller Gilles Lafontaine, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Denis St-Louis, d'accepter la soumission de Pompex inc., au prix de 59 858,93 \$, taxes incluses, concernant la fourniture de deux pompes submersibles pour la station de pompage Lapierre et d'autoriser le coordonnateur à procéder à l'acquisition de ces équipements, cette dépense étant prévue au règlement d'emprunt numéro 950-2011.

**430-07-11**  
Adoption  
second projet  
de règlement  
n° 967-1-2011

Communication est donnée du second projet de règlement numéro 967-1-2011 modifiant le plan et diverses dispositions du règlement de zonage numéro 620-2004.

Sur proposition du conseiller Christian Lettre, appuyée par le conseiller Denis Morin, il est résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement numéro 967-1-2011 tel que soumis par l'assistant-greffier.

(Zonage)

**431-07-11**  
Adoption  
règlement  
n° 955-2011

Communication est donnée du règlement numéro 955-2011 modifiant le règlement numéro 943-2010 décrétant l'utilisation des soldes disponibles au terme de divers règlements d'emprunt pour réduire le montant de l'emprunt décrété par le règlement numéro 859-2009 relatif à diverses dépenses en immobilisations.

(Mod. règl. n° 943-2010  
utilisation soldes  
disponibles)

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du Conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition du conseiller Jacques Nadeau, appuyée par le conseiller Alexandre Côté, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 955-2011 tel que soumis par l'assistant-greffier.

**432-07-11**  
Adoption  
règlement  
n° 958-2011

Communication est donnée du règlement numéro 958-2011 établissant le programme de subvention « Victoriaville - Habitation DURABLE » pour la construction d'habitations écologiques et durables.

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du Conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition du conseiller Christian Lettre, appuyée par la conseillère Caroline Pilon, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 958-2011 tel que soumis par l'assistant-greffier.

(Programme de subvention  
Habitation DURABLE)

**433-07-11**  
Circulation:  
modification  
rue Carmen

Communication est donnée d'un rapport de M. André Charest, directeur du Service des travaux publics, relatif à une recommandation du Comité de circulation visant à décréter un arrêt obligatoire sur la rue Carmen, à l'intersection de la rue Stéphane, dans les limites de la municipalité.

Sur proposition de la conseillère France Auger, appuyée par le conseiller Alexandre Côté, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. André Charest, d'accepter la recommandation du Comité de circulation, de décréter un arrêt obligatoire sur la rue Carmen, à l'intersection de la rue Stéphane, et d'autoriser l'installation des panneaux de signalisation appropriés.

**434-07-11**  
Circulation:  
modification  
rue Romulus

Communication est donnée d'un rapport de M. André Charest, directeur du Service des travaux publics, relatif à une recommandation du Comité de circulation visant à interdire le stationnement sur la rue Romulus, côté nord, de la rue De Coursol au boulevard des Bois-Francis Nord, dans les limites de la municipalité.

Sur proposition du conseiller Marc Morin, appuyée par le conseiller Gilles Lafontaine, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. André Charest, d'accepter la recommandation du Comité de circulation, d'interdire le stationnement sur la rue Romulus, côté nord, de la rue De Coursol au boulevard des Bois-Francis Nord, et d'autoriser l'installation des panneaux de signalisation appropriés.

**435-07-11**  
Désignation  
maire  
suppléante

Sur proposition du conseiller Jacques Gagnon, appuyée par le conseiller Jacques Nadeau, il est résolu à l'unanimité de nommer la conseillère France Auger à titre de maire suppléante pour les quatre prochains mois, à compter de la fin de la présente séance.

**436-07-11**  
Avis de motion  
règlement fixant  
limite de vitesse  
divers secteurs

À la suite d'un rapport de M. André Charest, directeur du Service des travaux publics, le conseiller Christian Lettre donne avis qu'à une prochaine séance de ce Conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro 781-2007 visant à fixer la limite de vitesse des véhicules routiers à 30 km/h à certaines périodes dans des zones scolaires de divers secteurs de la municipalité dont, entre autres, le secteur de l'école Sainte-Famille sur la rue Paré, dans les limites de la municipalité.

(Dépôt projet règlement  
n° 970-2011)

**437-07-11**  
Fermeture  
de rues:  
activités SDC  
de Victoriaville

Communication est donnée d'un rapport de M. Martin Lessard, directeur général, relatif à une modification à être apportée à la résolution numéro 320-06-11 décrétant la fermeture de rues dans le cadre de diverses activités organisées au centre-ville par la Société de développement commercial (SDC) de Victoriaville, particulièrement en ce qui concerne la vente trottoir du mois d'août 2011.

Résolution  
320-06-11  
modifiée

Sur proposition du conseiller Jacques Gagnon, appuyée par la conseillère France Auger, il est résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de M. Martin Lessard et de modifier la résolution numéro 320-06-11 décrétant la fermeture de rues dans le cadre de diverses activités organisées au centre-ville par la Société de développement commercial (SDC) de Victoriaville, particulièrement en ce qui concerne la vente trottoir du mois d'août 2011, à savoir :

**Fermeture d'une partie de la rue Notre-Dame Est :**

- entre les rues De Bigarré et Olivier, à compter du jeudi 18 août 2011, à 6 h, jusqu'au samedi 20 août 2011, à 18 h.
- entre la rue Olivier et le boulevard des Bois-Francis, à compter du jeudi 18 août 2011, à 6 h, jusqu'au dimanche 21 août 2011, à 8 h.

Interventions  
des membres  
du Conseil

Vient la période des interventions formulées par les membres du Conseil municipal au cours de laquelle le maire, M. Alain Rayes, rappelle à la population le grand spectacle du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Victoriaville qui aura lieu le 9 juillet 2011 au parc Terre-des-Jeunes sous le thème 150 % Victo. M. Rayes invite les gens en grand nombre à ce spectacle qui s'annonce haut en couleur et rempli de surprises.

**438-07-11**  
Pér. questions

Vient ensuite la période des questions prévue à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* au cours de laquelle M<sup>me</sup> Marie-Andrée Leduc adresse une série de questions aux membres du Conseil municipal relativement au système existant pour la collecte des eaux pluviales venant de la rue Romulus et désire être informée si l'eau de pluie venant de la rue Romulus est recueillie par l'unique vieux système d'égouts de la rue Alain.

M<sup>me</sup> Leduc mentionne avoir été victime le 25 juin 2011 vers 20 h d'un refoulement d'égouts et d'une infiltration d'eau dans le sous-sol de l'immeuble situé au numéro 30, rue Romulus. Les questions soumises étant d'ordre technique, le maire, M. Alain Rayes, avise M<sup>me</sup> Leduc qu'il référera ces questions aux différents services concernés afin de pouvoir lui répondre adéquatement.

De plus, l'assistant-greffier, M. Yves Arcand, l'avise que si elle a subi des dommages, il serait préférable, afin de pouvoir préserver ses droits, d'adresser une réclamation à la municipalité dans les quinze jours de la survenance de cet événement.

**439-07-11**  
Levée séance

À 21 h 6, sur proposition du conseiller Jacques Nadeau, appuyée par la conseillère France Auger, la séance est levée.

---

ALAIN RAYES  
Maire

---

YVES ARCAND  
Assistant-greffier